

DELIBERATION N° DEL2025/07/24-03
Du conseil municipal du 24 juillet 2025

Date de convocation : 18 juillet 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, DEROUE Franck, EDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : M. COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à M. EDINE Pierre, Mme LECONTE Marie-France qui donne pouvoir à M. JARDIN Rodolphe, M. FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel.

Absent(s) : non excusés : Mme JOUANNE Lydie

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 11	Absents : 4	Procurations : 3
Votants : 14		

Madame Sandra YBERT a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LA PARCELLE COMMUNALE ZB 128

L'entreprise SEC Ingénierie est chargée par ENEDIS de l'étude relative à des travaux sur le réseau électrique au niveau de la petite Roguerie. Un élément préfabriqué de stockage d'énergies doit être installé sur la parcelle ZB 117. Le réseau électrique qui le relie doit emprunter la parcelle communale ZB 128.

Un câble HTA souterrain doit être posé. Une convention de servitudes entre la commune de Bricqueville la Blouette et ENEDIS doit être établie au préalable.

Vu la demande de l'entreprise SEC ingénierie en date du 1^{er} juillet 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par l'entreprise SEC Ingénierie,
- **VALIDE** les clauses de la convention de servitude présentée à cet effet,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La secrétaire de séance

Sandra YBERT



Le Maire

P. J. Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le